



## Salariés et employeurs, quelques conseils pour prévenir les chutes :

1. **Prenez le temps** de repérer les situations à risques : obstacles au sol, pièces encombrées ou mal éclairées.
2. **Planifiez** les tâches avant de commencer l'intervention.
3. **Dégagez l'espace** pour ne pas être gêné dans les déplacements.
4. **Rangez** le matériel dans un endroit facilement accessible.
5. **Évitez la précipitation** lors de vos déplacements.
6. Portez des chaussures qui **maintiennent vos chevilles**.
7. **Préférez** des vêtements qui ne gênent pas les mouvements effectués dans votre travail.

La chute n'est pas seulement un accident domestique, c'est aussi un accident du travail soumis à déclaration. Si vous tombez, informez votre employeur, il lui appartient de faire la déclaration d'accident du travail.

**Prévenir le risque de chute : parlez-en avec votre employeur,** c'est le bon interlocuteur. Il déterminera avec vous les meilleures solutions pour les éviter.



### En cas d'accident

Appelez le :

<b>15</b>	SAMU
<b>18</b>	Pompiers
<b>112</b>	Urgence européenne

Pour en savoir plus :

[www.prevention-domicile.fr](http://www.prevention-domicile.fr)

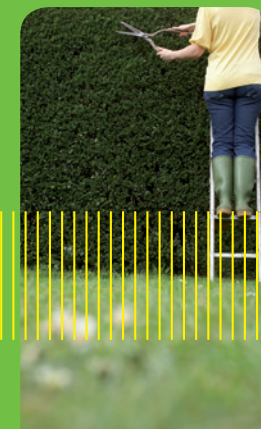
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

[www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)

Ont participé à l'élaboration de ce dépliant :

ADESSA	<a href="http://www.federation-adessa.org">www.federation-adessa.org</a>	FESP	<a href="http://www.fesp.asso.fr">www.fesp.asso.fr</a>
FEPEM	<a href="http://www.fepem.fr">www.fepem.fr</a>	IRCEM	<a href="http://www.ircem.com">www.ircem.com</a>
		UNA	<a href="http://www.una.fr">www.una.fr</a>

SERVICES À LA PERSONNE  
**Employeurs et salariés, construisez ensemble vos solutions**



**Pour prévenir les chutes au travail**

ED 4193 (2010) • réimp. juin 2018 • 30 000 ex • ISBN 978-2-7389-2063-8 • Conception : PLAN CRÉATIF CORPORATÉ © Gettyimages



A domicile,  
un accident  
du travail  
sur trois  
est dû à  
une chute

## Les conséquences des chutes sur la santé sont souvent graves

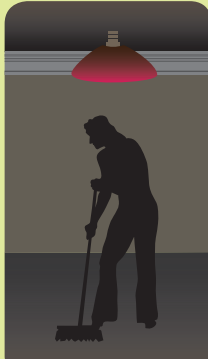


- Contusions multiples au niveau des bras et des épaules
- Plaies principalement à la main et à la tête.
- Entorses aux poignets, coudes, épaules, chevilles, genoux...
- Fractures aux mains, poignets, coudes, épaules.
- Certaines chutes peuvent laisser des séquelles.

En cas  
de blessure  
ou de douleur :  
**CONSULTEZ  
VOTRE  
MÉDECIN**

Ensemble,  
soyez vigilants  
à l'environnement  
de travail

Employeurs,  
agissez pour  
protéger la santé  
de votre salarié



Adopter un éclairage  
suffisant dans la maison.



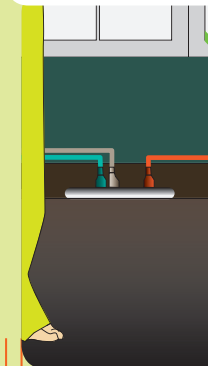
Porter des chaussures  
adaptées et avec  
de bonnes semelles.



Dégager les voies et  
pièces de passage,  
sécuriser la circulation.



Éviter les fils électriques  
au sol, les fixer  
sur les plinthes.



Proposer un escabeau  
stable et adapté.

